

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3678**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Maintenance de la gestion technique centralisée de l'Hôtel de Communauté et de ses annexes -  
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion  
administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

**Bureau du 5 novembre 2012****Décision n° B-2012-3678**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Maintenance de la gestion technique centralisée de l'Hôtel de Communauté et de ses annexes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché concerne l'entretien des équipements (matériel et logiciels) de la gestion technique centralisée de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon et de ses annexes, bâtiment principal situé 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance de la gestion technique centralisée de l'Hôtel de Communauté.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 octobre 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise EREC pour le marché à bons de commande d'une durée de ferme de 4 ans et d'un montant global minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de prestations pour la maintenance de la gestion technique centralisée de l'Hôtel de Communauté et de ses annexes et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise EREC pour un montant global minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC pour la durée du marché.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit un montant global maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC pour la durée du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 6156 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.**